

CAPPEI

Certification d'Aptitude Professionnelle
aux Pratiques de l'Éducation Inclusive
et formation professionnelle spécialisée

Livret d'accueil
et de suivi

Année universitaire 2023 – 2024

2 0 2 3 - 2 0 2 4

CONTRAT DE FORMATION AU CAPPEI

1- Bases contractuelles et institutionnelles

Le présent document doit permettre d'assurer « un accompagnement et un suivi coordonnés et cohérents avec la formation dispensée dans les INSPÉ (arrêté du 10-02-2017) puisqu'il s'agit d'une formation en cours d'exercice. Il s'agit d'une base contractuelle qui engage les différentes parties en vue de préparer au mieux les stagiaires à l'examen du CAPPEI.

Ces différentes parties sont :

- le stagiaire,
- l'INSPÉ et ses formateurs,
- les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, spécialisés ou non,
- les conseillers pédagogiques et tuteurs,
- les équipes de circonscriptions ASH (CPC ASH, tuteurs).

2- Éléments structurants de l'année de formation

Cette formation s'inscrit dans le cadre défini par le **décret n° 2020-1634 du 20 décembre 2020** relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée complété par l'arrêté du 10 février 2017 sur l'organisation de la formation professionnelle spécialisée. L'équipe pédagogique de l'unité de formation EI s'engage à respecter les contenus de formation proposés et le calendrier (voir en annexe). La formation est organisée volontairement en groupes dont la taille varie en fonction des thèmes abordés, des problématiques communes ou spécifiques. Elle est hybride et se décline en conférences, cours, travaux dirigés, visites et observations de structures et dispositifs d'enseignement adapté ou spécialisé, ouverture culturelle. Elle doit permettre la construction de compétences professionnelles spécifiques à l'enseignant spécialisé, compétences évaluées lors de l'examen du CAPPEI.

L'enseignant stagiaire s'engage à être présent lors de ces actions de formation.

L'INSPE Hauts de France a inscrit cette formation dans un programme de master 1 et 2 "*Ecole inclusive et Adaptations des pratiques pédagogiques aux besoins spécifiques des enfants et adolescents*". Dans le cadre d'une inscription volontaire, ce programme spécifique permet de valider un Master mention « *Pratiques et Ingénierie de Formation* » parallèlement à la certification CAPPEI de l'employeur.

3- La préparation aux épreuves de certification du CAPPEI

Epreuve 1

Les contenus de formation, les analyses réflexives de pratiques professionnelles, les visites des formateurs sur poste et les lectures concourent à la préparation de l'épreuve d'enseignement.

Epreuve 2

« Un entretien avec la commission à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle. La présentation de ce dossier n'excède pas 15 minutes. Elle est suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes.

Ce dossier de 25 pages maximum comprend (...) :

- une sélection de documents choisis par le candidat pour étayer sa pratique professionnelle ;
- un texte rédigé par le candidat dans lequel il justifie et commente son choix documentaire pour faire valoir la cohérence de son action.

Lors de la présentation, le candidat s'appuie sur ce dossier pour témoigner de sa capacité à identifier les questions ou difficultés rencontrées dans son activité professionnelle, les analyser et avoir une approche critique des réponses mises en œuvre.

Les documents (extraits de textes législatifs et réglementaires, circulaires, références théoriques, documents de travail personnels, éléments de connaissance de l'environnement permettant de situer son action dans le contexte

d'exercice, etc.) devront être ordonnés, structurés et témoigner d'une analyse. »

Un directeur, qui est un formateur de l'INSPÉ ou un CPC ASH, sera proposé au directeur de l'INSPÉ après la régulation des sujets par l'équipe pédagogique EI.

L'accompagnement par le directeur se fera lors de rencontres, d'échanges téléphoniques, de courriels à la demande du stagiaire. Un premier jet sera envoyé par voie électronique au plus tard le 4 décembre 2023 au directeur des écrits et au secrétariat, un second jet pourra être adressé au plus tard le 12 février 2024 au directeur des écrits. Puis, la définition de l'échéancier du travail sera le résultat d'une concertation entre le directeur et le stagiaire.

Le directeur guide l'enseignant stagiaire dans ses lectures, dans la problématisation du sujet, dans son cheminement intellectuel et l'analyse réflexive de ses pratiques dont le développement constitue l'enjeu essentiel.

La remise de cet écrit sur deux plateformes numériques de l'Académie et de l'INSPE-Hauts-de-France se fera au mois d'avril à une date à déterminer avec les services des examens du rectorat. Chaque stagiaire devra aussi déposer une version électronique de son mémoire sur le moodle de l'INSPÉ.

Epreuve 3

« La présentation pendant 10 minutes d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, suivie d'un échange d'une durée de 20 minutes avec la commission. La présentation peut se faire à partir de tout support écrit ou numérique (enregistrements audio, vidéo, etc.). Il s'agit pour le candidat de présenter une action de sensibilisation, d'information, de valorisation d'une action pédagogique à destination de professionnels de l'éducation ou de partenaires. »

Une préparation à cette épreuve fera l'objet d'un temps de formation à l'INSPÉ durant l'année, et en fin de formation.

4- Une pratique accompagnée et suivie

« L'enseignant bénéficie au cours de sa formation d'un accompagnement diversifié ». (Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017)

a) L'accompagnement par les formateurs INSPÉ

L'enseignant reçoit une visite d'un formateur INSPÉ qui assiste, avec accord du stagiaire, à au moins une séance d'enseignement, de remédiation ou de rééducation selon le poste occupé.

L'objectif de cette visite est formatif. Cette séquence est suivie d'un entretien d'environ une heure où il s'agit d'aider l'enseignant à analyser sa pratique, à lui donner des conseils tant dans les écrits produits que sur la pratique elle-même et à le préparer à l'examen. Il ne s'agit en aucun cas d'une évaluation sommative, même si le formateur laisse une trace écrite de son passage (cf. « fiche de suivi » en annexe). Cet écrit reste la propriété de l'enseignant en formation qui peut, s'il le souhaite et dans une logique de parcours, le montrer aux autres accompagnants.

L'Inspecteur de la circonscription ou l'Inspecteur ASH du secteur ne sont pas destinataires de cette fiche de suivi. Elle ne figure pas parmi les pièces à présenter à l'examen du CAPPEI.

Si l'enseignant stagiaire rencontre des difficultés importantes, il est nécessaire d'en avertir les responsables INSPÉ et l'Inspecteur de la circonscription ASH pour envisager les aides possibles.

b) L'accompagnement par l'équipe de circonscription et de l'équipe départementale ASH

« L'enseignant reçoit en tant que de besoin la visite de conseillers pédagogiques, notamment ceux de l'équipe départementale ASH et d'enseignants - ressources de l'EI »

L'enseignant reçoit au moins 2 visites de l'équipe de circonscription et/ou de l'équipe départementale ASH.

Il s'agit à nouveau de visites qui s'inscrivent dans la perspective de conseils à l'enseignant lors de son année de formation, et de l'évolution de ses apprentissages professionnels.

Les objectifs poursuivis sont les mêmes que précédemment. Le compte-rendu ne figure pas non plus parmi les pièces à présenter à l'examen. L'Inspecteur de la circonscription ou l'Inspecteur ASH du secteur ne sont pas destinataires de cette fiche de suivi. En cas de difficultés importantes, un contact doit être établi avec les responsables de l'INSPÉ, l'Inspecteur ASH et de circonscription pour envisager les aides possibles.

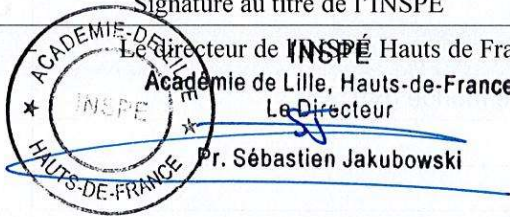
c) L'accompagnement par les pairs

L'enseignant reçoit les visites régulières de son tuteur qui est désigné dès le regroupement N-1.

« Le tuteur aide le professeur en formation à acquérir une meilleure maîtrise des compétences pédagogiques, didactiques et de communication attendue pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il lui permet de repérer ses points d'appui, ses marges de progrès et les besoins personnalisés de formation qui en découlent. »

L'enseignant stagiaire ne peut être tenu responsable du travail de son remplaçant lorsqu'il est à l'INSPÉ mais il doit veiller à établir une relation régulière avec celui-ci afin que l'enseignement dispensé le soit dans la plus grande continuité, dans l'intérêt des élèves.

L'enseignant en formation n'est pas à temps complet sur son lieu d'exercice ; on ne peut donc attendre de lui qu'une prise en charge modulée et progressive (proportionnée au temps de travail qu'il consacre à son lieu d'exercice et à son statut de stagiaire). Les missions et l'emploi sur poste seront aménagés de façon à permettre au stagiaire d'assurer à la fois ses tâches de formation et ses tâches d'enseignant en voie de spécialisation.

Signature au titre de l'INSPÉ	Signature des partenaires de formation
 <p>Le directeur de l'INSPÉ Hauts de France Académie de Lille, Hauts-de-France Le Directeur Pr. Sébastien Jakubowski</p>	IEN-ASH ou son représentant
Responsables de l'UF-EI (pour les formateurs)	IEN-CCPD ou son représentant
	Tuteur

**Codage modules et contenus de formation
CAPPEI 2023-2024**

**Tableau 1
Module Tronc Commun 1 (MTC1)
Enjeux éthiques et sociétaux
(18h)**

Intitulé cours	Codage cours
Connaissance de l'évolution de la prise en charge des EBEP (3h) CM	MTC1.1
La prise en charge des élèves à BEP en Europe et dans le monde (6h)	MTC1.2
Normal et pathologique (3h) CM	MTC1.3
Les principes de l'école inclusive (3h)	MTC1.4
Répercussions de la stigmatisation sur la scolarisation (3h)	MTC1.5

**Tableau 2
Module Tronc Commun 2 (MTC2)
Cadre législatif et réglementaire
(18h)**

Intitulé cours	Codage cours
Loi de février 2005 (3h) CM	MTC2.1
Connaître les autres dispositions de droit commun (PAI, PAP, PPRE, Assistance pédagogique à domicile, UPE2A, etc) (3h)	MTC2.2
Connaissance des dispositifs et structures de l'ASH et du cadre réglementaire (6h)	MTC2.3
Présentation analytique du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation de juillet 2013 : Identification et analyse des compétences professionnelles spécifiques des enseignants spécialisés des 1er et 2nd degrés (3hCM)	MTC2.4
Analyse des compétences professionnelles en regard des spécificités des publics d'élèves et des contextes d'exercices. (3h)	MTC2.5

**Tableau 3
Module Tronc Commun 3 (MTC3)
Connaissance des partenaires
(18h)**

Intitulé cours	Codage cours
Présentation des caractéristiques et des modalités du travail en partenariat : Table ronde réunissant des acteurs de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (3h) CM	MTC3.1
Partenariat avec la MDPH (3h)	MTC3.2
Partenariat avec l'enseignant référent (3h)	MTC3.3
Organiser, structurer et planifier le travail en partenariat avec l'AESH (3h)	MTC3.4
Partenariat avec les associations (3h)	MTC3.5
Partenariat avec l'orthophoniste (3h)	MTC3.6

Tableau 4
Module Tronc Commun 4 (MTC4)
Relations avec les familles
(18h)

Intitulé cours	Codage cours
Connaître les aspects institutionnels des relations école/structures ASH/famille (6h) CM et TD	MTC4.1
Méthodologie de l'entretien (3h)	MTC4.2
Identifier les stéréotypes à l'égard des familles d'élèves à BEP (3h)	MTC4.3
Comprendre les répercussions du handicap dans le contexte familial (3h)	MTC4.4
Travailler en partenariat avec les familles (3h)	MTC4.5

Tableau 5
Module Tronc Commun 5 (MTC5)
Besoins éducatifs particuliers et réponses pédagogiques
(48h)

Intitulé cours	Codage cours
Les besoins éducatifs particuliers : définition et démarche d'identification (3h) CM	MTC5.1
Approfondissement des connaissances ; fonctionnement psychologique : le développement affectif et social (3h)	MTC5.2
Implication des fonctions cognitives dans les apprentissages : la mémorisation (3h)	MTC5.3
Implication des fonctions cognitives dans les apprentissages : Métacognition et autorégulation (3h)	MTC5.4
Identification de besoins transversaux : motivationnels (3h)	MTC5.5
Identification de besoins transversaux : métacognitifs (3h)	MTC5.6
Identifier et comprendre les difficultés des élèves dans le domaine du langage oral et écrit et de la communication (3h)	MTC5.7
Identifier et comprendre les difficultés des élèves dans le domaine du raisonnement logico-mathématique (3h)	MTC5.8
Identifier et comprendre les difficultés des élèves dans le domaine de la construction du temps et de l'espace (3h)	MTC5.9
Identifier et comprendre les difficultés des élèves dans le domaine du développement moteur (3h)	MTC5.10
Identifier et comprendre les difficultés des élèves dans le domaine de l'autonomie et de la vie scolaire (3h)	MTC5.11
Identifier et comprendre les difficultés des élèves dans le domaine perceptif et attentionnel (3h)	MTC5.12
Identifier et comprendre les difficultés des élèves dans le domaine de l'accès à la culture (3h)	MTC5.13
Identifier et comprendre les difficultés des élèves dans le domaine de la socialisation (3h)	MTC5.14
Approche didactique, pédagogique et éducative en lien avec le Socle Commun des Connaissances et des Compétences et de culture et les programmes de l'enseignement primaire et secondaire : mise en œuvre de pratiques et de supports pédagogiques adaptés (6h)	MTC5.15

Tableau 6
Module Tronc Commun 6 (MTC6)
Personne-ressource
(24h)

Intitulé cours	Codage cours
Rôle et missions d'une personne-ressource ; identification des partenaires (3h) CM	MTC6.1
Contextes, moyens et modalités d'action d'une personne ressource (3h)	MTC6.2
Eléments constitutifs et finalités des projets : la démarche de l'enseignant spécialisé (3h) CM	MTC6.3
Eléments constitutifs et finalités des projets construits et utilisés par l'enseignant spécialisé avec et pour l'élève : projet individualisé, projet de classe, projet de groupe, projet personnel d'orientation, projet éducatif et projet d'aide spécialisée (9h) (3h CM et 6h TD)	MTC6.4
Eléments de connaissances relatifs aux parcours de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers dans les 1er et 2nd degrés - Connaître la place institutionnelle respective des différents acteurs du projet (3h)	MTC6.5
Savoir évaluer et réajuster le projet personnalisé de l'élève à besoins éducatifs particuliers avec les partenaires (3h)	MTC6.6

Tableau 7
Module d'approfondissement 1 (52h)
Grande difficulté scolaire 1 enfants (MA1E)

Intitulé cours	Codage cours
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant ou chez l'adolescent : Le langage oral et écrit - niveau 1 (6h)	MA1E.1
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant ou chez l'adolescent : Le raisonnement logico-mathématique - niveau 1 (6h)	MA1E.2
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant ou chez l'adolescent : Les compétences spatio-temporelles - niveau 1 (3h)	MA1E.3
Observer et évaluer les difficultés des élèves (12h) (dont N-1)	MA1E.4
Mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées pour les élèves en grande difficulté scolaire (13h)	MA1E.5
Mise en œuvre d'une pédagogie adaptée en lien avec les TICE (3h)	MA1E.6
ASP : Analyse des BEP et compétences du socle commun (3h)	MA1E.7
ASP : Analyse des modalités de mise en œuvre pédagogique (6h)	MA1E.8

Tableau 8
Module d'approfondissement 1 (52h)
Grande difficulté scolaire 1 adolescents (MA1A)

Intitulé cours	Codage cours
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant ou chez l'adolescent : Le langage oral et écrit - niveau 1 (6h)	MA1A.1
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant ou chez l'adolescent : Le raisonnement logico-mathématiques - niveau 1 (6h)	MA1A.2
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant ou chez l'adolescent : Les compétences spatio-temporelles - niveau 1 (3h)	MA1A.3
Observer et évaluer les difficultés des élèves (12h)) (dont N-1)	MA1A.4
Mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées pour les élèves en grande difficulté scolaire (13h)	MA1A.5
Mise en œuvre d'une pédagogie adaptée en lien avec les TICE (3h)	MA1A.6
ASP : Analyse des BEP et compétences du socle commun (3h)	MA1A.7
ASP : Analyse des modalités de mise en œuvre pédagogique (6h)	MA1A.8

Tableau 9
Module d'approfondissement 2 (52h)
Grande difficulté scolaire 2 Adolescents (MA2A)

Intitulé cours	Codage cours
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant ou chez l'adolescent : Le langage oral et écrit - niveau 1 (6h)	MA2A.1
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant ou chez l'adolescent : Le raisonnement logico-mathématique - niveau 1 (6h)	MA2A.2
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant ou chez l'adolescent : Les compétences spatio-temporelles - niveau 1 (3h)	MA2A.3
Observer et évaluer les difficultés des élèves (6h)	MA2A.4
Mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées pour les élèves en grande difficulté scolaire (13h)	MA2A.5
Mise en œuvre d'une pédagogie adaptée en lien avec les TICE (6h)	MA2A.6
ASP : Analyse des BEP et compétences du socle commun (6h)	MA2A.7
ASP : Analyse des modalités de mise en œuvre pédagogique (6h)	MA2A.8

Tableau 10
Module d'approfondissement 3 (52h)
Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école

Intitulé cours	Codage cours
Les éléments de contexte de la grande difficulté scolaire : l'environnement familial et social (6h)	MA3.1
Les éléments de contexte de la grande difficulté scolaire : l'environnement scolaire (3h)	MA3.2
La compréhension des difficultés de l'élève : le rapport à l'école, le rapport au savoir et à l'apprentissage (6h)	MA3.3
L'impact des facteurs conatifs sur les apprentissages et le comportement de l'élève à l'école (9h)	MA3.4
Observer et évaluer les difficultés des élèves (3h)	MA3.5
Mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées pour la grande difficulté de compréhension des attentes de l'école (13h)	MA3.6
Coopération et partenariat spécifique de la grande difficulté de compréhension des attentes de l'école (6h)	MA3.7
ASP : Analyse des modalités de mise en œuvre pédagogique (6h)	MA3.8

Tableau 11
Module d'approfondissement 4 (52h)
Troubles psychiques (MA4)

Intitulé cours	Codage cours
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant et chez l'adolescent : les troubles du comportement (9h)	MA4.1
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant et chez l'adolescent : Les maladies mentales (6h)	MA4.2
Observer et évaluer les difficultés des élèves (6h)	MA4.3
Mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées pour les élèves porteurs de troubles psychiques (13h)	MA4.4
Mise en œuvre d'une pédagogie adaptée en lien avec les TICE (6h)	MA4.5
ASP : Analyse des BEP et compétences du socle commun (6h)	MA4.6
ASP : Analyse des modalités de mise en œuvre pédagogique (6h)	MA4.7

Tableau 12
Module d'approfondissement 5 (52h)
Troubles spécifiques du langage et des apprentissages (MA5)

Intitulé cours	Codage cours
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant et chez l'adolescent : Les troubles du langage (9h)	MA5.1
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant et chez l'adolescent : La dyspraxie/ TDA/H (6h)	MA5.2
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant et chez l'adolescent : La dyscalculie (3h)	MA5.3
Observer et évaluer les difficultés des élèves (6h)	MA5.4
Mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées pour les élèves porteurs de troubles spécifiques du langage et des apprentissages (13h)	MA5.5
Mise en œuvre d'une pédagogie adaptée en lien avec les TICE (6h)	MA5.6
ASP : Analyse des BEP et compétences du socle commun (3h)	MA5.7
ASP : Analyse des modalités de mise en œuvre pédagogique (6h)	MA5.8

Tableau 13
Module d'approfondissement 6 (52h)
Troubles des fonctions cognitives (MA6)

Intitulé cours	Codage cours
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant et chez l'adolescent : Les troubles des fonctions cognitives (15h)	MA6.1
Observer et évaluer les difficultés des élèves (12h) (dont N-1)	MA6.2
Mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées pour les élèves porteurs de troubles des fonctions cognitives (13h)	MA6.3
Mise en œuvre d'une pédagogie adaptée en lien avec les TICE (3h)	MA6.4
ASP : Analyse des BEP et compétences du socle commun (3h)	MA6.5
ASP : Analyse des modalités de mise en œuvre pédagogique (6h)	MA6.6

Tableau 14
Module d'approfondissement 7 (52h)
Troubles du spectre autistique (MA7)

Intitulé cours	Codage cours
BEP et répercussions sur les apprentissages chez l'enfant et chez l'adolescent : Le troubles du spectre autistique (15h)	MA7.1
Observer et évaluer les difficultés des élèves (6h)	MA7.2
Mettre en œuvre des réponses pédagogiques adaptées pour les élèves porteurs de trouble du spectre autistique (19h)	MA7.3
Mise en œuvre d'une pédagogie adaptée en lien avec les TICE (3h)	MA7.4
ASP : Analyse des BEP et compétences du socle commun (3h)	MA7.5
ASP : Analyse des modalités de mise en œuvre pédagogique (6h)	MA7.6

Tableau 15
Module de Professionnalisation dans l'emploi (52h)
Enseigner en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)
ou en établissement régional d'enseignement adapté (EREA)
(MPE1)

Intitulé cours	Codage cours
Analyse des outils professionnels (6h)	MPE1.1
Elaboration d'outils professionnels (6h)	MPE1.2
Elaborer des projets (projet de classe, projet individualisé, etc.) (15h)	MPE1.3
Compétences attendues en rapport avec le poste (préparation aux épreuves) (12h)	MPE1.4
Connaissance des structures (visite de structures) (13h)	MPE1.5

Tableau 16
Module de Professionnalisation dans l'emploi (52h)
Travailler en réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)-
Aide à dominante pédagogique-
Travailler en rased-aide à dominante relationnelle
(MPE2)

Intitulé cours	Codage cours
Analyse des outils professionnels (6h)	MPE2.1
Elaboration d'outils professionnels (6h)	MPE2.2
Elaborer des projets (projet de classe, projet individualisé, etc.) (15h)	MPE2.3
Compétences attendues en rapport avec le poste (préparation aux épreuves) (12h)	MPE2.4
Connaissance des structures (visite de structures) (13h)	MPE2.5

Tableau 17
Module de Professionnalisation dans l'emploi (52h)
Coordonner une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)
(MPE3)

Intitulé cours	Codage cours
Analyse des outils professionnels (6h)	MPE3.1
Elaboration d'outils professionnels (6h)	MPE3.2
Elaborer des projets (projet de classe, projet individualisé, etc.) (15h)	MPE3.3
Compétences attendues en rapport avec le poste (préparation aux épreuves) (12h)	MPE3.4
Connaissance des structures (visite de structures) (13h)	MPE3.5

Tableau 18
Module de Professionnalisation dans l'emploi (52h)
Enseigner en unité d'enseignement (UE) des établissements et services sanitaires et médico-
sociaux
(MPE4)

Intitulé cours	Codage cours
Analyse des outils professionnels (6h)	MPE4.1
Elaboration d'outils professionnels (6h)	MPE4.2
Elaborer des projets (projet de classe, projet individualisé, etc.) (15h)	MPE4.3
Compétences attendues en rapport avec le poste (préparation aux épreuves) (12h)	MPE4.4
Connaissance des structures (visite de structures) (13h)	MPE4.5

Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

L'enseignant spécialisé est un professeur du premier ou du second degré. Il maîtrise les compétences décrites par le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013, annexe 1).

Le présent référentiel s'inscrit dans la complémentarité de celui des métiers du professorat et de l'éducation. Il décrit les compétences particulières et complémentaires attendues d'un enseignant qui accède à une certification spécialisée.

Ce référentiel est conçu de telle sorte qu'il fait apparaître la spécificité des formes d'intervention des enseignants appelés à :

- exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive
- exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire ;
- exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses.

1. L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive :

- en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif ;
- en concevant son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement ;
- en concevant avec d'autres enseignants des séquences d'enseignement et en co-intervenant dans le cadre de pratiques inclusives ;
- en œuvrant à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- en s'inscrivant dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires ;
- en coordonnant des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves.

2. L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire :

- en assurant une mission de prévention des difficultés d'apprentissages ;
- en contribuant à l'élaboration de parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale et professionnelle ;
- en se dotant et utilisant des méthodes et outils d'évaluation adaptés ;
- en définissant des stratégies d'apprentissages personnalisées et explicites ;
- en adaptant les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation ;
- en élaborant ou en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite.

3. L'enseignant spécialisé exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses :

- en s'appropriant et en diffusant les enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive
- en répondant dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers
- en mobilisant les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions
- en connaissant et en coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive
- en construisant des relations professionnelles avec les familles
- en les associant au parcours de formation ;
- en concevant et en mettant en œuvre des modalités de co-intervention ;
- en construisant et en animant des actions de sensibilisation, d'information et en participant à des actions de formation sur le thème de l'éducation inclusive ;
- en prévenant l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière.

LISTE DES CIRCONSCRIPTIONS SPÉCIALISÉES

AVESNES SUR HELPE – VALENCIENNES: ce.0592766l@ac-lille.fr

23 rue Chevray – 59530 LE QUESNOY
Tél. : 03. 27.61.09 63 Fax: 03.27.61 53 64

DOUAI - CAMBRAI ASH: ce.0594801y@ac-lille.fr

941 rue Charles Bourseul, CS10838 - 59508 DOUAI cedex
Tél. : .03.27.71.22.01 Fax: 03.27.71.22.51

DUNKERQUE – LILLE 2 ASH : ce.0595960h@ac-lille.fr

7, rue Nationale – 59140 DUNKERQUE
Tél.: 03.28.66.58.60 Fax : 03.28.66.58.67

LILLE ASH : ce.0592785g@ac-lille.fr

Hôtel académique – Secrétariat LILLE ASH 144 rue de Bavay - 59033 LILLE Cedex
Tél. : 03.20623089 Fax: 03.20.62.33.74

LILLE 1 - Lille 3 ASH : ce.0595716t@ac-lille.fr

44 Ter rue Jean Bart – 59000 LILLE
Tél. : 03.20.58.18.61. Fax: 03.20.58.18.62

ROUBAIX-TOURCOING ASH : ce.0592794s@ac-lille.fr

8 bis rue du Roitelet_ 59200 TOURCOING
Tél. : 03.28.38.89.66 Fax: 03.20.27.96.39

ARRAS ASH : ce.0623182x@ac-lille.fr

16 rue Abel Bergaigne – 62000 ARRAS
Tél. : 03.21.71.50.85 Fax: 03.21.71.88.98

CALAIS ASH : ce.0620242b@ac-lille.fr

Circonscription de Calais ASH Zone A
183 rue de Montréal – 62100 CALAIS.
Tél. : 03.21.36.12.16 Fax: 03.21.82.36.16

LENS ASH : ce.0620245e@ac-lille.fr

Rue de La Justice – Cité 8 – 62880 VENDIN LE VIEIL
Tél. : 03.21.13.09.15 Fax. 03.21.13.09.16

SECRETARIAT CAPPEI

Nathalie Meirland

inspe-secretariat-cappei@univ-lille.fr

03 20 79 86 67

LES FORMATEURS DE L'INSPE

(Liste non exhaustive)

Mme BRASSELET Céliénie	celenie.brasselet@univ-lille.fr
Mme COURDENT Albine	albine.courdent@univ-lille.fr
Mme DELAVAL Marine	marine.delaval@univ-lille.fr
Mme DESBIENS Agnès	agnes.desbiens@univ-lille.fr
Mme DESOMBRE Caroline	caroline.desombre@univ-lille.fr
Mme DUHALDE Isabelle	isabelle.duhalde@univ-lille.fr
Mme RYCKEBUSCH Céline	celine.ryckebusch@univ-lille.fr
Mme VINCENT Emmanuelle	emmanuelle.vincent@univ-lille.fr

F I C H E D E S U I V I

Année universitaire 2023-2024 CAPPEI

STAGIAIRE		FORMATEUR INSPE	
		TUTEUR	
		CPC-ASH	

Visite effectuée le : de à

1. Objet et déroulement de la situation observée :

2. Organisation matérielle – Outils du maître spécialisé

3. Analyse formative de la séance (points positifs, à consolider, à travailler dans les dispositifs de formation...)

4. Conseils formulés

5. Aménagement éventuel de l'accompagnement du stagiaire (nécessité d'une visite complémentaire d'un formateur INSPE...)

Signatures

Le stagiaire,	Le visiteur,
---------------	--------------

septembre 2023			octobre 2023			novembre 2023			décembre 2023			janvier 2024			février 2024			mars 2024			avril 2024		
	Alt 1	Alt 2		Alt 1	Alt 2		Alt 1	Alt 2		Alt 1	Alt 2		Alt 1	Alt 2		Alt 1	Alt 2		Alt 1	Alt 2		Alt 1	Alt 2
ven	01		dim	01		mer	01		ven	01		lun	01		jeu	01		ven	01		lun	01	
sam	02		lun	02		jeu	02		sam	02		mar	02		ven	02		sam	02		mar	02	
dim	03		mar	03		ven	03		dim	03		mer	03		sam	03		dim	03		mer	03	
lun	04	Rentrée scolaire	mer	04		sam	04		lun	04		jeu	04		dim	04		lun	04		jeu	04	
mar	05		jeu	05		dim	05		mar	05		ven	05		lun	05		mar	05		ven	05	
mer	06		ven	06		lun	06		mer	06		sam	06		mar	06		mer	06		sam	06	
jeu	07		sam	07		mar	07		jeu	07		dim	07		mer	07		jeu	07		dim	07	
ven	08		dim	08		mer	08		ven	08		lun	08		jeu	08		ven	08		lun	08	
sam	09		lun	09		jeu	09		sam	09		mar	09		ven	09		sam	09		mar	09	
dim	10		mar	10		ven	10		dim	10		mer	10		sam	10		dim	10		mer	10	
lun	11		mer	11	ASE ASE	sam	11		lun	11		jeu	11		dim	11		lun	11		jeu	11	
mar	12		jeu	12		dim	12		mar	12		ven	12		lun	12		mar	12		ven	12	
mer	13		ven	13		lun	13		mer	13		sam	13		mar	13		mer	13		sam	13	
jeu	14		sam	14		mar	14		jeu	14		dim	14		mer	14		jeu	14		dim	14	
ven	15		dim	15		mer	15		ven	15		lun	15		jeu	15		ven	15		lun	15	
sam	16		lun	16		jeu	16		sam	16		mar	16		ven	16		sam	16		mar	16	
dim	17		mar	17		ven	17		dim	17		mer	17		sam	17		dim	17		mer	17	
lun	18		mer	18		sam	18		lun	18		jeu	18		dim	18		lun	18		jeu	18	
mar	19		jeu	19		dim	19		mar	19		ven	19		lun	19		mar	19		ven	19	
mer	20		ven	20		lun	20		mer	20		sam	20		mar	20		mer	20		sam	20	
jeu	21		sam	21		mar	21		jeu	21		dim	21		mer	21		jeu	21		dim	21	
ven	22		dim	22		mer	22		ven	22		lun	22		jeu	22		ven	22		lun	22	
sam	23		lun	23		jeu	23		sam	23		mar	23		ven	23		sam	23		mar	23	
dim	24		mar	24		ven	24		dim	24		mer	24		sam	24		dim	24		mer	24	
lun	25		mer	25		sam	25		lun	25		jeu	25		dim	25		lun	25		jeu	25	
mar	26		jeu	26		dim	26		mar	26		ven	26		lun	26		mar	26		ven	26	
mer	27		ven	27		lun	27		mer	27		sam	27		mar	27		mer	27		sam	27	
jeu	28		sam	28		mar	28		jeu	28		dim	28		mer	28		jeu	28		dim	28	
ven	29		dim	29		mer	29		ven	29		lun	29		jeu	29		ven	29		lun	29	
sam	30		lun	30		jeu	30		sam	30		mar	30					sam	30		mar	30	
			mar	31					dim	31		mer	31					dim	31				

- jours fériés/samedi/dimanche
- Vacances scolaires
- Les stagiaires alternance 1 sont présents
- Les stagiaires alternance 2 sont présents

septembre 2023			octobre 2023			novembre 2023			décembre 2023			janvier 2024			février 2024			mars 2024			avril 2024		
Alt 3			Alt 3			Alt 3			Alt 3			Alt 3			Alt 3			Alt 3			Alt 3		
ven	01		dim	01		mer	01		ven	01		lun	01		jeu	01		ven	01		lun	01	
sam	02		lun	02		jeu	02		sam	02		mar	02		ven	02		sam	02		mar	02	
dim	03		mar	03		ven	03		dim	03		mer	03		sam	03		dim	03		mer	03	
lun	04	Rentrée scolaire	mer	04		sam	04		lun	04		jeu	04		dim	04		lun	04		jeu	04	
mar	05		jeu	05		dim	05		mar	05		ven	05		lun	05		mar	05		ven	05	
mer	06		ven	06		lun	06		mer	06		sam	06		mar	06		mer	06		sam	06	
jeu	07		sam	07		mar	07		jeu	07		dim	07		mer	07		jeu	07		dim	07	
ven	08		dim	08		mer	08		ven	08		lun	08		jeu	08		ven	08		lun	08	
sam	09		lun	09		jeu	09		sam	09		mar	09		ven	09		sam	09		mar	09	
dim	10		mar	10		ven	10		dim	10		mer	10		sam	10		dim	10		mer	10	
lun	11		mer	11	ASE	sam	11		lun	11		jeu	11		dim	11		lun	11		jeu	11	
mar	12		jeu	12		dim	12		mar	12		ven	12		lun	12		mar	12		ven	12	
mer	13		ven	13		lun	13		mer	13		sam	13		mar	13		mer	13		sam	13	
jeu	14		sam	14		mar	14		jeu	14		dim	14		mer	14		jeu	14		dim	14	
ven	15		dim	15		mer	15		ven	15		lun	15		jeu	15		ven	15		lun	15	
sam	16		lun	16		jeu	16		sam	16		mar	16		ven	16		sam	16		mar	16	
dim	17		mar	17		ven	17		dim	17		mer	17		sam	17		dim	17		mer	17	
lun	18		mer	18		sam	18		lun	18		jeu	18		dim	18		lun	18		jeu	18	
mar	19		jeu	19		dim	19		mar	19		ven	19		lun	19		mar	19		ven	19	
mer	20		ven	20		lun	20		mer	20		sam	20		mar	20		mer	20		sam	20	
jeu	21		sam	21		mar	21		jeu	21		dim	21		mer	21		jeu	21		dim	21	
ven	22		dim	22		mer	22		ven	22		lun	22		jeu	22		ven	22		lun	22	
sam	23		lun	23		jeu	23		sam	23		mar	23		ven	23		sam	23		mar	23	
dim	24		mar	24		ven	24		dim	24		mer	24		sam	24		dim	24		mer	24	
lun	25		mer	25		sam	25		lun	25		jeu	25		dim	25		lun	25		jeu	25	
mar	26		jeu	26		dim	26		mar	26		ven	26		lun	26		mar	26		ven	26	
mer	27		ven	27		lun	27		mer	27		sam	27		mar	27		mer	27		sam	27	
jeu	28		sam	28		mar	28		jeu	28		dim	28		mer	28		jeu	28		dim	28	
ven	29		dim	29		mer	29		ven	29		lun	29		jeu	29		ven	29		lun	29	
sam	30		lun	30		jeu	30		sam	30		mar	30					sam	30		mar	30	
			mar	31					dim	31		mer	31					dim	31				

jours fériés/samedi/dimanche
 Vacances scolaires
 Les stagiaires alternance 3 sont présents

inspe-lille-
hdf.fr



INSPÉ Lille HdF
365 bis rue Jules Guesde
BP 50458
59658 Villeneuve d'Ascq

Contact
Secrétariat : Nathalie Meirland
inspe-secretariat-cappei@univ-lille.fr
03 20 79 86 67

